



Embaucher un apprenti : mode d'emploi

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Cécile Gilbert, Avocat au Barreau de l'Eure, SELARL Maubant Sarrazin Vibert - FISCALEX**
- Dernière vérification de la fiche : 03/02/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 03/02/2020

Vous êtes sollicité par une école pour embaucher un apprenti. Parce que la démarche vous intéresse et vous permettra aussi d'étoffer vos équipes, vous vous posez la question d'y répondre favorablement. Mais le recours à l'apprentissage n'est, toutefois, pas sans susciter chez vous quelques interrogations...

L'apprentissage : comment ça marche ?

Faciliter l'obtention d'une qualification professionnelle. L'objectif de l'apprentissage est clair : comme son nom l'indique, il s'agit de permettre à un jeune d'obtenir une qualification professionnelle en associant enseignement théorique et formation pratique.

Le jeune alterne temps de travail en entreprise et temps de formation en CFA...

{ABONNEZ-VOUS}

Pouvez-vous embaucher un apprenti ?

Oui ! La réponse à la question de savoir qui peut recourir à l'apprentissage est relativement simple, puisque ce mode d'embauche est ouvert à toutes les entreprises. Mais le recours à l'apprentissage suppose évidemment d'en ressentir le besoin et surtout d'être prêt à accueillir un apprenti, ce qui suppose de respecter certaines formalités et conditions.

Qui peut être apprenti ? ...

{ABONNEZ-VOUS}